

* **PRITCHARD**, missionnaire anglais promoteur, ancien consul d'Angleterre à Taïti. — Il est mort, en mai 1883, à Samoa, où il exerçait les fonctions de consul.

BRITCHARD (Charles), astronome anglais, né vers 1808. Étudia la théologie et les sciences à l'université de Cambridge où il prit ses grades et fut attaché au John's College. Il obtint une chaire d'astronomie à Cambridge en 1837 et à Oxford en 1870, où il fit installer un observatoire pour la science. Il est membre de la Société d'Astronomie dont il a été président, et de la Société royale de Londres. On lui doit : *Sur la configuration de la Terre; Sur la conjonction de Jupiter et de Saturne; Mémoire sur une méthode perfectionnée pour les calculs astronomiques*; *Etioles des mages*, dissertation, dans le *Dictionnaire de la Bible*. Il est aussi connu comme prédicateur.

PRITZWITZ (Charles-Ernest de), général prussien, né le 15 octobre 1799. — Il est mort à Goettingue le 9 juin 1871.

* **PRITZWITZ-ET-GAFFRON** (Maurice-Charles-Ernest de), général prussien, né le 8 février 1795. — Il est mort à Berlin le 21 octobre 1855.

PRIVAT-DESCHANEL (Augustin), mathématicien, physicien, français, né à Alenc (Lozère) le 22 août 1821. — Il est mort à Cannes le 15 octobre 1883.

* **PRIVILEGE** s. m. — Doit s'écrire ainsi, et non PRIVILEGIÉ, d'après la nouvelle orthographe de l'Académie (éd. de 1877).

— Encycl. Législ. *Privileges des ouvriers et des employés en cas de faillite*. Article 549 du Code de commerce rangeait parmi les créanciers privilégiés les ouvriers employés directement par le failli, mais seulement pour le salaire acquis par eux pendant le mois qui a précédé la déclaration de faillite. La loi sur les faillites du 4 mars 1889 (art. 22) a étendu le privilège des ouvriers au salaire acquis pendant les trois mois qui ont précédé l'ouverture de la liquidation judiciaire ou de la faillite. Quant aux commis et employés, la loi de 1889 n'a fait que confirmer l'article 549. C'est-à-dire a laissé subsister leur privilège pour les appointements acquis pendant les trois mois qui précèdent la faillite; mais elle a appliqué ce privilège au cas de la liquidation judiciaire, ce qui n'existait pas sous l'empire du Code de commerce.

* **PRIX** s. m. — Encycl. Econ. soc. On affirme souvent que le coût de la vie ne cesse d'aller en s'élevant. C'est là une opinion que l'on a pu défendre longtemps; mais elle est aujourd'hui erronée. Si, en effet, pendant près d'un demi-siècle, jusque vers 1872 ou 1874, les prix des objets de consommation ont eu une marche ascendante, presque universelle et continue, la baisse s'est manifestée depuis 1874 et elle tend de plus en plus à s'accroître. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les documents officiels, entre autres le « Bulletin de statistique du ministère des Finances ». Les tableaux publiés dans ce Bulletin au mois de décembre 1886 comparent les prix évalués par la commission des douanes, pour les principaux articles de consommation journalière, de 1826 à 1885. Il résulte de ces tableaux que la courbe de très peu d'articles a augmenté et qu'au contraire, si presque tous les objets sont beaucoup plus chers qu'en 1826, il y a depuis douze ou quinze ans une tendance marquée à la baisse. Les farines coûtent meilleur marché qu'en 1826 : à cette date le quintal atteignait le prix de 26 francs; en 1884 il n'était plus que de 22 fr. 40. C'est en 1855 que le blé a coûté le plus cher : 39 fr. 50. Ce prix est tombé à 22 fr. en 50, pour remonter à 33 fr. 50 en 1873 et à 31 francs en 1877. Depuis 1881 il a passé par 29 fr. 50, 28 fr. 75, 24 fr. 92, pour tomber à 22 fr. 44 en 1884. La farine de froment a subi des fluctuations considérables. Elle était en 1805 de 38 francs, en 1873 de 50 francs, en 1881 de 40 fr. 75, en 1883 de 34 fr. 20. Il en est de même pour la viande; si l'on compare les prix de 1826 à ceux de nos jours, la différence est énorme. Un bœuf coûtait 200 francs en 1826, il atteignait en 1885 le prix moyen de 435 francs. Un mouton était payé 17 francs en 1826, il représentait en 1885 une valeur de 43 francs. Mais si nous laissons de côté cette date de 1826, véritable âge d'or de la boucherie, nous constatons que la baisse, depuis 1872, s'est opérée sur les bases les plus larges et qu'elle dépasse aujourd'hui une proportion de 12 pour 100. C'est le premier fait en 1885; le second est qu'elle a coûté 435 francs, le second 43 francs, coûtaient en 1873 le premier 550 francs, le second 55 francs. On voit que la baisse est très sensible depuis 1872. Elle tient en grande partie à l'introduction considérable du bétail étranger. La même tendance à la diminution des prix se retrouve sur les légumes et sur les fruits. Avec le vin il n'y a plus de calcul à établir : l'état des récoltes, les attaques du mildew et la dévastation du phylloxera constituent autant d'éléments nouveaux qui rendent toute appréciation impossible. Les pénitenciers administrés par des officiers, et la centralisation chargés de la comptabilité et de ceux-officiers préposés à la surveillance. C'est-à-dire en 1870, 45 francs; en 1879, 50 fr.; en 1881, 55 francs; en 1882, 1883, 1884, 50 fr.;

en 1885, 60 francs. La baisse se fait sentir sur la plupart des autres denrées alimentaires. De plus, le fromage a baissé de 20 pour 100, le beurre de 24 pour 100, le café de 20 pour 100 comparativement en 1874, le sucre raffiné de 25 pour 100.

La bovine et le mouton ne constituent pas seuls les éléments indispensables à la vie. Il faut y joindre l'éclairage, le chauffage et les matières premières du vêtement. Le pétrole qui, malgré quelques dangers, d'ailleurs faciles à prévenir, rend de si grands services, a fait son apparition en France dans les dernières années de l'Empire. Depuis qu'il a été introduit dans notre consommation son prix a baissé des deux tiers. Le chauffage, et principalement la houille, ont suivi un mouvement analogue de décroissance dans les prix. Ces articles coûtent, en effet, un tiers de moins que dans la période de 1805 à 1870. L'article vêtement a également baissé : les laines sont tombées de 4 fr. 75 à 3 fr. 25; les soies en coccons, de 12 fr. 50 à 10 fr. 50; les soies grêges, de 47 francs à 35 francs; les toiles de linon, de 5 fr. 91 à 4 fr. 46; les toiles de coton écruées et blanches, de 5 fr. 31 à 3 fr. 67; des mérinos de 18 fr. en 1855; 100 kilogrammes, de 50 francs à 35 francs; les soies de France, de 47 francs à 35 francs; la bonneterie de laine, de 25 fr. 75 à 20 francs. Le fer, qui en 1874 valait 17 francs les 100 kilogrammes, est tombé à 11 francs en 1885; les charbons de terre, de 13 francs à 11 francs; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne), en 1885. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers). 1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d'une valeur annuelle de 1,000 fr. et destiné à « récompenser les actes de vertu, de courage et de courage ».

— Tarif. *Grand prix de Paris*. La création du grand prix de Paris remonte à 1863. Ce prix est de 100,000 francs, fourni moitié par la Ville et moitié par les grandes compagnies de chemins de fer. Nous avons vu que le nom des vainqueurs de cette grande lutte du sport de 1863 à 1874. Nous continuons ici cette énumération :

- 1875. Salvatore; propriétaire, M. Lupin.
- 1876. Kisler; propriétaire, M. Belluzzi.
- 1877. Saint-Christophe; propriétaire, M. de Lagrange.
- 1878. Thurio; propriétaire, M. Solykoff.
- 1879. Nubienne; propriétaire, M. Edmond Blanc.
- 1880. Robert the Dewil; propriétaire, M. Brewer.
- 1881. Foxhall; propriétaire, M. Keene.
- 1882. Bruce; propriétaire, M. Rymill.
- 1883. Frontin; propriétaire, M. de Castries.
- 1884. Little-Duc; propriétaire, M. de Castries.
- 1885. Paradox; propriétaire, M. Chotel.
- 1886. Minting; propriétaire, M. Vyner.
- 1887. Ténébreux; propriétaire, M. Dumont.

priz Montyon, est destiné, comme nous l'avons dit, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*. Les chevaux français, qui, depuis 1863, ont gagné le grand prix, l'année 1871 ne comptent pas, soit au nombre de vainqueurs, soit dans la liste des personnes qui ont obtenu le grand prix de 1875.

1875. Mme Annette Daumont, veuve Benil, à Clermont-Ferrand; M. Sébastien-Gasimir Baquie, à Avignon.

1876. Jean Thial, à Cordes (Tarn-et-Garonne); Marie-Antoinette-Thérèse Quillard, à Paris.

1877. Léonade Lavarde, à Paris; l'abbé Leroy, à Saint-Marcoff-de-Ville (Manche).

1878. L'abbé Roussel, à Autun; Jules Milcent, à Saint-Jean-des-Monts (Vendée).

1879. Jean-Etienne Maigre, à Marseille; Virginie et Mélanie Train, à Morpand (Nièvre); Louise-André, à Montigny, institutrice à la Salpêtrière. C'est à Mlle Chacotte que M. Jules Claretie a dédié son roman *les Amours d'un interné*. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1887.

1880. Mlle Chauve, à Lyon; Jean-Etienne Barnier, à Avignon.

1881. Mme veuve Gros, à Lyon; l'abbé Carton, curé de Saint-Florent du Petit-Mouton (Seine).

1882. Mme veuve Pervigne, de Villecotte, à Salazie (le de la Réunion); Mariamette Saint-Martin, à Nancy (Bas-Rhin); 1883. Charles-Pierre Lavie, à Dunkerque; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne).

1884. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers).

1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d'une valeur annuelle de 1,000 fr. et destiné à « récompenser les actes de vertu, de courage et de courage ».

— Tarif. *Grand prix de Paris*. La création du grand prix de Paris remonte à 1863. Ce prix est de 100,000 francs, fourni moitié par la Ville et moitié par les grandes compagnies de chemins de fer. Nous avons vu que le nom des vainqueurs de cette grande lutte du sport de 1863 à 1874. Nous continuons ici cette énumération :

- 1875. Salvatore; propriétaire, M. Lupin.
- 1876. Kisler; propriétaire, M. Belluzzi.
- 1877. Saint-Christophe; propriétaire, M. de Lagrange.
- 1878. Thurio; propriétaire, M. Solykoff.
- 1879. Nubienne; propriétaire, M. Edmond Blanc.
- 1880. Robert the Dewil; propriétaire, M. Brewer.
- 1881. Foxhall; propriétaire, M. Keene.
- 1882. Bruce; propriétaire, M. Rymill.
- 1883. Frontin; propriétaire, M. de Castries.
- 1884. Little-Duc; propriétaire, M. de Castries.
- 1885. Paradox; propriétaire, M. Chotel.
- 1886. Minting; propriétaire, M. Vyner.
- 1887. Ténébreux; propriétaire, M. Dumont.

1888. Stuart; propriétaire, M. Donon. 1889. Vasistas; propriétaire, M. Delamarre. Les chevaux français, qui, depuis 1863, ont gagné le grand prix, l'année 1871 ne comptent pas, soit au nombre de vainqueurs, soit dans la liste des personnes qui ont obtenu le grand prix de 1875.

1875. Mme Annette Daumont, veuve Benil, à Clermont-Ferrand; M. Sébastien-Gasimir Baquie, à Avignon.

1876. Jean Thial, à Cordes (Tarn-et-Garonne); Marie-Antoinette-Thérèse Quillard, à Paris.

1877. Léonade Lavarde, à Paris; l'abbé Leroy, à Saint-Marcoff-de-Ville (Manche).

1878. L'abbé Roussel, à Autun; Jules Milcent, à Saint-Jean-des-Monts (Vendée).

1879. Jean-Etienne Maigre, à Marseille; Virginie et Mélanie Train, à Morpand (Nièvre); Louise-André, à Montigny, institutrice à la Salpêtrière. C'est à Mlle Chacotte que M. Jules Claretie a dédié son roman *les Amours d'un interné*. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1887.

1880. Mlle Chauve, à Lyon; Jean-Etienne Barnier, à Avignon.

1881. Mme veuve Gros, à Lyon; l'abbé Carton, curé de Saint-Florent du Petit-Mouton (Seine).

1882. Mme veuve Pervigne, de Villecotte, à Salazie (le de la Réunion); Mariamette Saint-Martin, à Nancy (Bas-Rhin); 1883. Charles-Pierre Lavie, à Dunkerque; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne).

1884. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers).

1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d'une valeur annuelle de 1,000 fr. et destiné à « récompenser les actes de vertu, de courage et de courage ».

— Tarif. *Grand prix de Paris*. La création du grand prix de Paris remonte à 1863. Ce prix est de 100,000 francs, fourni moitié par la Ville et moitié par les grandes compagnies de chemins de fer. Nous avons vu que le nom des vainqueurs de cette grande lutte du sport de 1863 à 1874. Nous continuons ici cette énumération :

- 1875. Salvatore; propriétaire, M. Lupin.
- 1876. Kisler; propriétaire, M. Belluzzi.
- 1877. Saint-Christophe; propriétaire, M. de Lagrange.
- 1878. Thurio; propriétaire, M. Solykoff.
- 1879. Nubienne; propriétaire, M. Edmond Blanc.
- 1880. Robert the Dewil; propriétaire, M. Brewer.
- 1881. Foxhall; propriétaire, M. Keene.
- 1882. Bruce; propriétaire, M. Rymill.
- 1883. Frontin; propriétaire, M. de Castries.
- 1884. Little-Duc; propriétaire, M. de Castries.
- 1885. Paradox; propriétaire, M. Chotel.
- 1886. Minting; propriétaire, M. Vyner.
- 1887. Ténébreux; propriétaire, M. Dumont.

1888. Stuart; propriétaire, M. Donon. 1889. Vasistas; propriétaire, M. Delamarre. Les chevaux français, qui, depuis 1863, ont gagné le grand prix, l'année 1871 ne comptent pas, soit au nombre de vainqueurs, soit dans la liste des personnes qui ont obtenu le grand prix de 1875.

1875. Mme Annette Daumont, veuve Benil, à Clermont-Ferrand; M. Sébastien-Gasimir Baquie, à Avignon.

1876. Jean Thial, à Cordes (Tarn-et-Garonne); Marie-Antoinette-Thérèse Quillard, à Paris.

1877. Léonade Lavarde, à Paris; l'abbé Leroy, à Saint-Marcoff-de-Ville (Manche).

1878. L'abbé Roussel, à Autun; Jules Milcent, à Saint-Jean-des-Monts (Vendée).

1879. Jean-Etienne Maigre, à Marseille; Virginie et Mélanie Train, à Morpand (Nièvre); Louise-André, à Montigny, institutrice à la Salpêtrière. C'est à Mlle Chacotte que M. Jules Claretie a dédié son roman *les Amours d'un interné*. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1887.

1880. Mlle Chauve, à Lyon; Jean-Etienne Barnier, à Avignon.

1881. Mme veuve Gros, à Lyon; l'abbé Carton, curé de Saint-Florent du Petit-Mouton (Seine).

1882. Mme veuve Pervigne, de Villecotte, à Salazie (le de la Réunion); Mariamette Saint-Martin, à Nancy (Bas-Rhin); 1883. Charles-Pierre Lavie, à Dunkerque; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne).

1884. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers).

1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d'une valeur annuelle de 1,000 fr. et destiné à « récompenser les actes de vertu, de courage et de courage ».

— Tarif. *Grand prix de Paris*. La création du grand prix de Paris remonte à 1863. Ce prix est de 100,000 francs, fourni moitié par la Ville et moitié par les grandes compagnies de chemins de fer. Nous avons vu que le nom des vainqueurs de cette grande lutte du sport de 1863 à 1874. Nous continuons ici cette énumération :

- 1875. Salvatore; propriétaire, M. Lupin.
- 1876. Kisler; propriétaire, M. Belluzzi.
- 1877. Saint-Christophe; propriétaire, M. de Lagrange.
- 1878. Thurio; propriétaire, M. Solykoff.
- 1879. Nubienne; propriétaire, M. Edmond Blanc.
- 1880. Robert the Dewil; propriétaire, M. Brewer.
- 1881. Foxhall; propriétaire, M. Keene.
- 1882. Bruce; propriétaire, M. Rymill.
- 1883. Frontin; propriétaire, M. de Castries.
- 1884. Little-Duc; propriétaire, M. de Castries.
- 1885. Paradox; propriétaire, M. Chotel.
- 1886. Minting; propriétaire, M. Vyner.
- 1887. Ténébreux; propriétaire, M. Dumont.

1888. Stuart; propriétaire, M. Donon. 1889. Vasistas; propriétaire, M. Delamarre. Les chevaux français, qui, depuis 1863, ont gagné le grand prix, l'année 1871 ne comptent pas, soit au nombre de vainqueurs, soit dans la liste des personnes qui ont obtenu le grand prix de 1875.

1875. Mme Annette Daumont, veuve Benil, à Clermont-Ferrand; M. Sébastien-Gasimir Baquie, à Avignon.

1876. Jean Thial, à Cordes (Tarn-et-Garonne); Marie-Antoinette-Thérèse Quillard, à Paris.

1877. Léonade Lavarde, à Paris; l'abbé Leroy, à Saint-Marcoff-de-Ville (Manche).

1878. L'abbé Roussel, à Autun; Jules Milcent, à Saint-Jean-des-Monts (Vendée).

1879. Jean-Etienne Maigre, à Marseille; Virginie et Mélanie Train, à Morpand (Nièvre); Louise-André, à Montigny, institutrice à la Salpêtrière. C'est à Mlle Chacotte que M. Jules Claretie a dédié son roman *les Amours d'un interné*. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1887.

1880. Mlle Chauve, à Lyon; Jean-Etienne Barnier, à Avignon.

1881. Mme veuve Gros, à Lyon; l'abbé Carton, curé de Saint-Florent du Petit-Mouton (Seine).

1882. Mme veuve Pervigne, de Villecotte, à Salazie (le de la Réunion); Mariamette Saint-Martin, à Nancy (Bas-Rhin); 1883. Charles-Pierre Lavie, à Dunkerque; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne).

1884. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers).

1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d'une valeur annuelle de 1,000 fr. et destiné à « récompenser les actes de vertu, de courage et de courage ».

— Tarif. *Grand prix de Paris*. La création du grand prix de Paris remonte à 1863. Ce prix est de 100,000 francs, fourni moitié par la Ville et moitié par les grandes compagnies de chemins de fer. Nous avons vu que le nom des vainqueurs de cette grande lutte du sport de 1863 à 1874. Nous continuons ici cette énumération :

- 1875. Salvatore; propriétaire, M. Lupin.
- 1876. Kisler; propriétaire, M. Belluzzi.
- 1877. Saint-Christophe; propriétaire, M. de Lagrange.
- 1878. Thurio; propriétaire, M. Solykoff.
- 1879. Nubienne; propriétaire, M. Edmond Blanc.
- 1880. Robert the Dewil; propriétaire, M. Brewer.
- 1881. Foxhall; propriétaire, M. Keene.
- 1882. Bruce; propriétaire, M. Rymill.
- 1883. Frontin; propriétaire, M. de Castries.
- 1884. Little-Duc; propriétaire, M. de Castries.
- 1885. Paradox; propriétaire, M. Chotel.
- 1886. Minting; propriétaire, M. Vyner.
- 1887. Ténébreux; propriétaire, M. Dumont.

1888. Stuart; propriétaire, M. Donon. 1889. Vasistas; propriétaire, M. Delamarre. Les chevaux français, qui, depuis 1863, ont gagné le grand prix, l'année 1871 ne comptent pas, soit au nombre de vainqueurs, soit dans la liste des personnes qui ont obtenu le grand prix de 1875.

1875. Mme Annette Daumont, veuve Benil, à Clermont-Ferrand; M. Sébastien-Gasimir Baquie, à Avignon.

1876. Jean Thial, à Cordes (Tarn-et-Garonne); Marie-Antoinette-Thérèse Quillard, à Paris.

1877. Léonade Lavarde, à Paris; l'abbé Leroy, à Saint-Marcoff-de-Ville (Manche).

1878. L'abbé Roussel, à Autun; Jules Milcent, à Saint-Jean-des-Monts (Vendée).

1879. Jean-Etienne Maigre, à Marseille; Virginie et Mélanie Train, à Morpand (Nièvre); Louise-André, à Montigny, institutrice à la Salpêtrière. C'est à Mlle Chacotte que M. Jules Claretie a dédié son roman *les Amours d'un interné*. Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1887.

1880. Mlle Chauve, à Lyon; Jean-Etienne Barnier, à Avignon.

1881. Mme veuve Gros, à Lyon; l'abbé Carton, curé de Saint-Florent du Petit-Mouton (Seine).

1882. Mme veuve Pervigne, de Villecotte, à Salazie (le de la Réunion); Mariamette Saint-Martin, à Nancy (Bas-Rhin); 1883. Charles-Pierre Lavie, à Dunkerque; l'abbé Marchal, à Rochefort (Haute-Marne).

1884. Marie-Antoinette-Clémentine Ryder, à Amiens; Prosperine Chépie, à Arras; Louise-Augustine Roussel, en religion sœur Alexis, à Amboise; Jean-Louis-Thomas Fabien, à Arderville (Manche).

1886. L'abbé Lepointe, à Lancelin (Orne); Antoinette Lafont, à Lectoure (Gers).

1887. Delanney Jean-Adolphe, à Calais; veuve Dorvain-Lalande, à Paris.

1888. Marguerite-Pauline Kuntz, à Paris; Louise-Marie Lecorgne, à Saint-Malo.

1889. Pierre Couzillat, aux Salies-d'Olonne; l'abbé Pierre Brassier, curé à Saint-Georges-de-Rainval.

Indépendamment de ces récompenses décernées chaque année en exécution du vœu de M. de Montyon, l'Académie française distribue dans sa séance annuelle de novembre divers prix de vertu provenant de libéralités nombreuses. Nous citerons entre autres : La fondation *Souriau*, d'une valeur de 1,000 francs de rente, destinée à « décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon ».

La fondation *Marie Lasne*, consistant en 6 médailles de 300 francs chacune, données annuellement au prix de vertu, à des préfères, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Genot de Sussy*, faite en 1878 par Mme la duchesse d'Orlève, née de Sussy, et consistant en une somme de 800,000 francs dont le revenu sert à donner des prix « pour récompenser de bonnes actions ». Ces prix sont distribués au nom du comte Honoré de Sussy.

La fondation *Gemou*, prix annuel de 1,000 francs destiné à « récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage ».

La fondation *Lausant*, prix annuel de 350 fr. « destiné, comme les prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage ».

La fondation *Camille Favre*, consistant en 27 médailles, de 500 francs chacune, décernées annuellement en prix de vertu à ceux qui ont donné de bons exemples de piété filiale ».

La fondation *Letellier*, faite en 1888 et consistant en un prix de 400 francs à décerner chaque année à celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale ».

Clons enfin un prix anonyme créé en 1887 au moyen d'une donation faite à l'Académie française par une personne charitable restée inconnue, d